Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 71 (1945)

Heft: 12

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

71e année 9 juin 1945 N° 12

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :
Suisse : 1 an, 13.50 francs
Etranger : 16 francs
Pour sociétaires :
Suisse : 1 an, 11 francs
Etranger : 13.50 francs
Prix du numéro :
75 centimes.
Pour les abonnements s'adresser à la librairie F. Rouge & Cie, à Lausanne.

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. Neeser, ingénieur, à Genève ; Vice-président : G. Epitaux, architecte, à Lausanne ; secrétaire : J. Calame, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg :* MM. L. Hertling, architecte ; P. Joye, professeur ; *Vaud :* MM. F. Chenaux, ingénieur ; E. Elskes, ingénieur ; E. Jost, architecte ; A. Paris, ingénieur ; Ch. Thévenaz, architecte ; *Genève :* MM. L. Archinard, ingénieur ; E. Martin, architecte ; E. Odier, architecte ; *Neuchâtel :* MM. J. Béguin, architecte ; R. Guye, ingénieur ; A. Méan, ingénieur ; *Valais :* M. J. Dubuis, ingénieur ; A. de Kalbermatten, architecte.

Rédaction : D. Bonnard, ingénieur, Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Publicité :
TARIF DES ANNONCES
Le millimètre
(larg. 47 mm.) 20 cts.
Tarif spécial pour fractions de pages.
En plus 20 % de majoration de guerre.
Rabais pour annonces répétées.

ANNONCES-SUISSES S. A.
5, Rue Centrale,
LAUSANNE
& Succursales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE
A. Stucky, ingénieur, président ; M. Bridel ; G. Epitaux, architecte.

SOMMAIRE : *Bâtiment scolaire et d'internat de l'Ecole cantonale d'agriculture à Moudon.* — *La rémunération équitable du travail limité, notamment lors de la conduite simultanée de plusieurs machines* (suite et fin), par Paul Fornallaz, ingénieur-conseil à Zurich. — Divers : *Les nouvelles voitures de la ligne du Brunig.* — *Les forces motrices de la Suisse centrale ont cinquante ans.* Nécrologie : *Gaston Mégroz, ingénieur ; Léon de Rham, ingénieur.* — Bibliographie. — Carnet des concours. — Service de placement.

Bâtiment scolaire et d'internat de l'Ecole cantonale d'agriculture à Moudon.

Extrait du programme du concours.

La construction projetée devra être traitée avec une grande simplicité et son architecture appropriée à sa destination.

L'ensemble des locaux est utilisé *en hiver* pour les *cours de l'Ecole cantonale d'agriculture* (160 jeunes gens, dont 10 externes, répartis en 4 classes).

En été, une partie des locaux est destinée au *logement des praticiens agricoles* (25 jeunes gens) ; l'autre partie des locaux sera réservée au *cours ménager d'été* (24 jeunes filles en une seule classe) qui les utilisera comme auditoire, salles de coupe et repassage, dortoirs, etc.

Dans la disposition des locaux, il faut tenir compte du fait que chacun des groupes d'élèves (jeunes gens et jeunes filles), doit accéder au grand réfectoire commun sans devoir traverser les services affectés à l'autre groupe. De même, il faut veiller à la séparation des chambres des deux groupes d'élèves, jeunes gens et jeunes filles, et de celles du personnel féminin d'internat.

Extrait du rapport du jury.

Le jury chargé d'examiner les projets présentés au concours pour l'étude des plans du bâtiment scolaire et d'internat de l'Ecole cantonale d'agriculture de Moudon s'est réuni à Lausanne, le 7 décembre 1944, pour élaborer le programme de concours, puis les 19, 20, 21, 23 et 27 avril 1945.

Le jury était composé de MM. F. Porchet, ancien conseiller d'Etat, président ; P. Chavan, directeur des Ecoles et Stations agricoles de Marcelin sur Morges ; E. d'Okolski, G. Epitaux, R. Loup, Ch. Thévenaz, architectes ; suppléants : MM. Ch. Baud, chef de service au Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et P. Quillet, architecte au service des bâtiments de l'Etat. Ce dernier est désigné en qualité de rapporteur.

Le jury constate que trente-deux projets ont été remis dans les délais voulus. Considérant la complexité des problèmes à résoudre, et dans le but de permettre une appréciation aussi exacte que possible des solutions proposées par les concurrents, le jury décide, sur la proposition de son président, de dresser un tableau de pointage dont les rubriques correspondent aux grandes lignes du programme, soit :

Services généraux (disposition générale des locaux [10] [1] ; cuisine, réfectoire et annexes [5] ; grande salle, salle de jeux [5] ; locaux de nettoyage, douches [3] ; buanderie, repassage, étendage [3] ; cave [3]). *Enseignement* (salles de cours, laboratoires et annexes [5] ; bureau du directeur, secrétariat, bibliothèque [3]). *Logement* des *élèves* (dortoirs, lavabos, chambres de surveillant [5] ; infirmerie et locaux annexes [3] ; locaux de nettoyage [3] ; *W. C.* [3]). *Ecole ménagère* (groupement des locaux [5] ; pouponnière, infirmerie [3]). *Service* (chauffage central et soute [3] ; logement du concierge [3] ; chambres du personnel et des visiteurs [3] ; locaux des provisions, dépôts, archives [2]). *Appréciation générale* (dégagements, escaliers [5] ; cube [10] ; architecture, aspect général, façades [10] ; implantation, orientation [5]).

Après un examen général des projets présentés, le jury décide de procéder à un premier tour d'élimination et il écarte dix projets manifestement insuffisants ou comportant de graves défauts. Pour cette première inspection, il n'a pas fait usage du tableau de pointage.

Restent alors en présence vingt-deux projets. Le jury décide de les examiner méthodiquement en leur attribuant

[1] Les chiffres entre crochets indiquent l'importance relative donnée dans le jugement à chacune des rubriques mentionnées.

(Suite à la page 159).